



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-22-009
L'ASSOCIAZIONE CULTURAL ZEBRA POUR EN DATE DU 11 JANVIER 2022
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 7
JANVIER 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Associazione Culturale Zebra, représentée par Madame Chiara Frigo dont le siège social est situé via Alleghe 10 – 30 175 Venice (VE), Italy – pour l'organisation du spectacle « Graces » le vendredi 7 janvier 2022, dont le prix de cession est fixé à 4 000 € (quatre mille euros) nets et le total des frais annexes à 2 550 € (deux mille cinq cent cinquante euros) nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Associazione Culturale Zebra, représentée par Madame Chiara Frigo dont le siège social est situé via Alleghe 10 – 30 175 Venice (VE), Italy – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Graces » le vendredi 7 janvier 2022, dont le prix de cession est fixé à 4 000 € (quatre mille euros) nets et le total des frais annexes à 2 550 € (deux mille cinq cent cinquante euros) nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220111-lmc1H9269H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/01/2022
Date de Publication : 11/01/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220111-lmc1H9269H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/01/2022
Date de Publication : 11/01/2022